


Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 2
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 25/09/23
Date d'affichage : 25/09/23

Je certifie le p
conformément
en vigueur, po
Monsieur Le P
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 001-210101366-20231002-231055-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°231055 : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours communautaire pour l'achat d'un parcours sportif

Achat de parcours sportif à la salle polyvalente.

L'objectif principal de ce projet est l'achat d'un parcours sportif

Afin de mettre cet achat en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Veyle au titre du fond de concours communautaire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 001-210101366-20231002-231055-DE

Sources	Libellé	Montant	
Fonds propres	Parcours sportif	5 602.80 €	50 %
Sous-total autofinancement		5 602.80 €	50 %
Fond de concours – CCVeyle	Parcours sportif	5 602.80 €	50 %
Sous-Total subventions publique		5 602.80 €	50 %
TOTAL		11 205.60 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** l'opération de l'achat de parcours sportif.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

La Secrétaire
Agnès BIGOT

Pour extrait certifié conforme,
Le 2 octobre 2023

Le Maire,
Dominique BOYER

